



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

CERTIFICAT SUR L'HONNEUR

CR organisateur :

CBD organisateur :

AS organisatrice :

Date :

Je soussigné.....(1) Capitaine du club
Responsable du club
Chef de l'équipe traditionnelle
atteste sur l'honneur que le joueur ou la joueuse (nom et prénom) :

.....

N° de licence :
est bien licencié(e) à l'ASB/ESB :
du CBD :
Il (ou elle) a subi le contrôle médical requis (2).

Pour le club, signatures de :
(1) le capitaine ou le responsable et le délégué du match

Pour le traditionnel signatures de :
Le chef d'équipe, tous les équipiers et l'assesseur de l'AS

- (1) *Rayer les mentions inutiles*
(2) *Non contre indication à la pratique du Sport Boule + surclassement pour les - 18 ans*

.....

RECU

Je, soussigné (3) délégué du match
assesseur de l'AS
reconnait avoir reçu la somme de **30 €**, recouvrant l'amende due en cas d'oubli
de licence

Pour le club, signature de :
le délégué du match

Pour le traditionnel signature de :
L'assesseur de l'AS

- (3) *rayer la mention inutile*

suite de l'article 23-3 NOTA 1 (pour le Traditionnel)

Complément d'informations, pour application sur le terrain en réponse à la question :

Pour qui les **30 €** ?

- 1- oubli de licence lors des championnats de France et lors des concours Nationaux

Le commissaire fédéral ou l'assesseur de l'AS organisatrice, après avoir fait signer le certificat sur l'honneur et récupérer les 30 € de l'amende, les fait parvenir dans les 48 heures, à **la FFSB**.

Attention : tant que les 2 fiches n'ont pas été dûment signées, il prévient l'arbitre que le joueur fautif, ne peut pas participer à la compétition

- 2- oubli de licence lors des éliminatoires régionales et lors des concours Propagandes

Le commissaire régional ou l'assesseur de l'AS organisatrice, après avoir fait signer le certificat sur l'honneur et récupérer les 30 € de l'amende, les fait parvenir dans les 48 heures, **au CBR organisateur**.

Attention : tant que les 2 fiches n'ont pas été dûment signées, il prévient l'arbitre que le joueur fautif, ne peut pas participer à la compétition

- 3- oubli de licence lors des éliminatoires départementales et lors des concours Promotion

Le commissaire départemental ou l'assesseur de l'AS organisatrice, après avoir fait signer le certificat sur l'honneur et récupérer les 30 € de l'amende, les fait parvenir dans les 48 heures, **au CBD organisateur**.

Attention : tant que les 2 fiches n'ont pas été dûment signées, il prévient l'arbitre que le joueur fautif, ne peut pas participer à la compétition